

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 19 JUIN 2025**

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 13 Juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents :** 23

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame CARTA (*pouvoir à Madame DENIS*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur BELLEGUEULE*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur BIREMBAUT*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

Absente excusée : Madame DANDOIS.

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur THERY.

DELIBERATION N° 9 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE DENAIN :

- Lot 1 : Entrée Ouest de la Ville secteur 1.
- Lot 2 : Entrée Sud de la Ville secteur 2.
- Lot 3 : Centre-Ville secteur 3.
- Lot 4 : Tonte et entretien des massifs en lot réservé à des entreprises adaptées.
- Lot 5 : Entretien et désherbage du cimetière de la Ville.

APPROBATION DES ACTES D'ENGAGEMENT.**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Le marché de collecte de déchets expire le 31 juillet 2025.

La présente consultation est relative à l'élaboration d'accords-cadres mono-attributaire, alloti, passés selon la procédure formalisée définie articles R.2113-1, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-3 à R.2161-5, R.2162-2, R.2162-4 3° du Code de la commande publique.

En application de l'article R.2113-1 du Code de la Commande Publique, la procédure est allotie en 5 lots distincts à savoir :

■ Lot 1 : Entrée Ouest de la Ville secteur 1.

- Mini : 10 000 € HT
- Maxi : 150 000 € HT

.../...

■ **Lot 2 : Entrée Sud de la Ville secteur 2.**

- Mini : 10 000 € HT
- Maxi : 150 000 € HT

■ **Lot 3 : Centre-Ville secteur 3.**

- Mini : 10 000 € HT
- Maxi : 150 000 € HT

■ **Lot 4 : Tonte et entretien des massifs en lot réservé à des entreprises adaptées.**

- Mini : 5 000 € HT
- Maxi : 35 000 € HT

■ **Lot 5 : Entretien et désherbage du cimetière de la ville.**

- Mini : 30 000 € HT
- Maxi : 120 000 € HT

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 10 avril 2025 au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics et sur le site Internet de la ville. Le DCE est en libre accès sur la plateforme www.achatpublic.com.

Au vu des offres reçues et après analyse,

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 juin 2025. L'appel d'offres a été passé et il convient de retenir les sociétés suivantes ayant candidaté :

- **Pour le lot 1 : Entrée Ouest de la ville secteur 1: la société France Environnement (groupement CIME Environnement)** - 6 rue Jean-Marie Frouin – 59121 PROUVY ;

- **Pour le lot 2 : Entrée Sud de la ville secteur 2: la société France Environnement (groupement CIME Environnement)** - 6 rue Jean-Marie Frouin – 59121 PROUVY ;

- **Pour le lot 3 : Centre-Ville secteur 3: la société France Environnement (groupement CIME Environnement)** - 6 rue Jean-Marie Frouin – 59121 PROUVY ;

- **Pour le lot 5 : Entretien et désherbage du cimetière de la ville : la société France Environnement (groupement CIME Environnement)** - 6 rue Jean-Marie Frouin – 59121 PROUVY.

Le **lot 4 « Tonte et entretien des massifs en lot réservé à des entreprises adaptées »** est déclaré infructueux pour absence d'offre. En effet aucune entreprise n'a déposé d'offre avant la Date limite des Offres (DLO) fixée au 13 mai 2025 à 12h00.

Ce marché pourra donc faire l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence selon l'article L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

Tous les lots de l'accord-cadre ont une durée initiale d'un an à compter de la date de notification. Ils sont reconductibles trois fois par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années.



Il est donc proposé à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** les actes d'engagements présentés :
 - **Pour le lot 1 : Entrée Ouest de la ville secteur 1 : la société France Environnement.**
 - **Pour le lot 2 : Entrée Sud de la ville secteur 2 : la société France Environnement.**
 - **Pour le lot 3 : Centre-Ville secteur 3 : la société France Environnement.**
 - **Pour le lot 5 : Entretien et désherbage du cimetière de la ville : la société France Environnement.**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ces actes d'engagement.

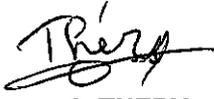
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les contrats qui en découleront ainsi que les avenants éventuels dans la limite de 5 %.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur TONNEAU.

Le Secrétaire de séance,


S. THERY.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A. TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....